

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE D'ANTICOSTI, TENUE À LA SALLE DE CONFÉRENCE DE L'HÔTEL DE VILLE DE PORT-MENIER, LE SAMEDI 13 FÉVRIER 2016 À 11 H.

Sont présents :	M. Stefan Tremblay	Conseiller no. 1 et maire suppléant
	Mme Annie Gosselin	Conseillère no. 2
	M. John Pineault	Conseiller no. 3
	M. Jean-François Auclair	Conseiller no. 4
	Mme Véronique Rodgers	Secrétaire-trésorière

Constat de la signification de l'avis

M. le maire suppléant constate que la secrétaire-trésorière a bien signifié ou expédié l'avis tel que requis par l'article 156 du Code municipal.

Point 1. Ouverture de la séance

Constat du quorum et ouverture de la séance

À 11 h, le maire suppléant souhaite la bienvenue et le quorum est constaté conformément à l'article 147 du Code municipal. Le maire suppléant ouvre la séance.

Point 2. Résolution # 16-02-034

Adoption de l'ordre du jour

M. le maire suppléant fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Jean-François Auclair, appuyé par Mme Annie Gosselin et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Point 3. Résolution # 16-02-035

Nomination d'un signataire – Entente pour un service de transport aérien de marchandises périssables 2016 – Société des traversiers du Québec

ATTENDU QUE la Municipalité considère l'entente proposée pour le transport des marchandises périssables contraignante et lourde de responsabilités;

ATTENDU QUE la Société des traversiers du Québec (STQ) n'a aucune ouverture pour revoir l'entente proposée ou revenir au plan initialement proposé;

ATTENDU QUE la Municipalité désire faire profiter de la subvention offerte par la STQ pour le transport des marchandises périssables aux commerces locaux le plus rapidement possible;

ATTENDU QUE la Municipalité a convenu d'une entente avec la Coopérative de consommation de l'île d'Anticosti et L'Accommodeur Malouin inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Annie Gosselin, appuyé par M. Jean-François Auclair et résolu à la majorité, un vote contre, de désigner Mme Véronique Rodgers, directrice générale, signataire de l'entente proposée par la Société des traversiers du Québec pour le transport des marchandises périssables 2016 ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Point 4.

Période de questions

Conformément à l'article 150 du Code municipal, le conseil met à la disposition des citoyens présents une période de questions.

1 personne est présente.

Point 5. Résolution # 16-02-036

Levée de l'assemblée

Il est proposé par M. John Pineault, appuyé par Mme Annie Gosselin et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée à 11 h 26.

Le maire reconnaît, en signant le présent procès-verbal, avoir signé toutes les résolutions s'y retrouvant.

Stefan Tremblay
Maire suppléant

Véronique Rodgers
Secrétaire-trésorière